Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-81_2026-DE

GRAND CHARMONT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| DÉLIBÉRATION N°81/2026 | OBJET : Constitution d'une servitude de passage pour un réseau d'assainissement – Rue des Prés |
|---|---|
| Date de la convocation : 10/11/2026<br>Date de la séance : 16/11/2026<br>Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire<br>Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI | Membres présents :<br>MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Céline GROS, Julie GUILLEMET |
| Membres en exercice : 29<br><br>Membres présents : 21<br>Membres représentés : 5<br>Membres absents excusés : 1<br>Membres absents non excusés : 2<br>Votants : 26 | Membres représentés :<br>Mme Martine BATT donne pouvoir à Mme Zahia MOUADJI<br>M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU<br>Mme Pinar KESER donne pouvoir à M. David LOYSEAU<br>M. Daniel BOURQUIN donne pouvoir à M. Alain MOREL<br>Mme Natacha HEMONET donne pouvoir à Mme Céline GROS |
| VOTE : UNANIMITÉ<br>POUR : 26<br>CONTRE : 0<br>ABSTENTIONS : 0 | Membres absents excusés :<br>Mme Yasmina TABECHE<br>Membres absents non excusés :<br>M. Fouad EL HAMINE<br>M. Anass BENJAMAA |
| Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/11/2026 et de sa publication le 19/11/2026 | |
| Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/11/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 19/11/2026 | |

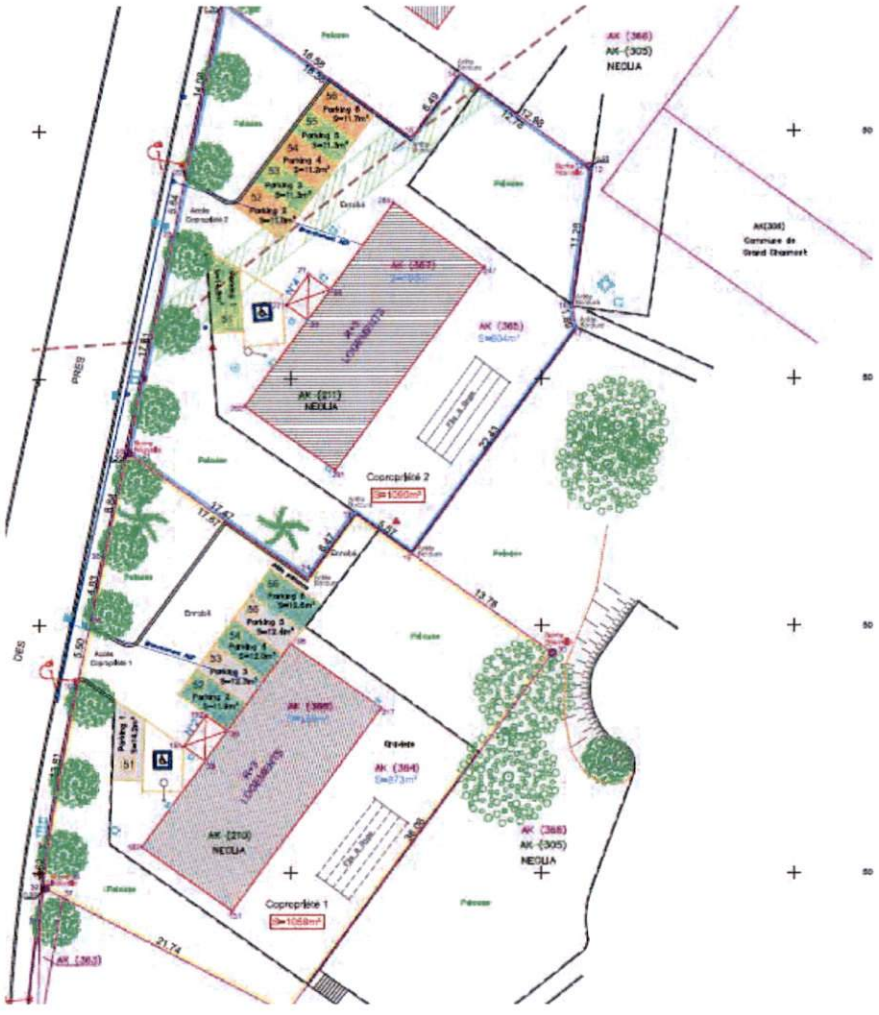
Dans le cadre de mise en copropriété de l'immeuble situé 4 rue des Prés à Grand-Charmont et de la vente des lots par la SA d'HLM NEOLIA, la présence d'un réseau d'assainissement sur la parcelle AK 365 nécessite la mise en place d'une servitude de passage pour permettre l'accès, l'entretien, la réparation et le renouvellement du réseau public d'assainissement par le concessionnaire VEOLIA – SERVICE EAU PMA, à qui la commune de Grand-Charmont a confié la charge de ce réseau.

Une servitude de passage d'un réseau d'assainissement sera constituée au profit du domaine public, constituant le fonds dominant, et des concessionnaires à qui la commune de Grand-Charmont aura confié la charge du réseau, sur le fonds cadastré section AK numéros 365 et 367. Le droit est accordé pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande d'une largeur de 3 mètres et une longueur de 33,40 mètres telle que son emprise est figurée sur l'extrait de plan ci-dessous, en hachuré vert, établit le 4 juin 2023 par M. Bernard PERGAUD, Géomètre-expert à Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-81_2026-DE

GRAND CHARMONT




Cette servitude part de de la rue des Prés pour aboutir au Nord de la parcelle cadastrée section AK numéro 365. Le concessionnaire à qui la Commune de Grand-Charmont aura confié la charge du réseau l'entretiendra à ses frais exclusifs.

En cas de détérioration apportée à cette canalisation du fait du propriétaire du fonds servant, ce dernier devra en effectuer à ses seuls frais la réparation sans délai.

Le montant des frais d'acte sera supporté par la société NEOLIA.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la constitution de ladite servitude de passage ;**
- **Confie la rédaction de l'acte et l'accomplissement des formalités à Maître Jimmy PIQUEREZ, associé de la société d'exercice libérale à responsabilité limitée « La Notariale », dont le siège est situé au 8 rue Marechal Leclerc à LURE (Haute-Saône).**

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs)

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI